

**VELIZY-ASSOCIATIONS**  
- ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 -  
**1 Bis Place de l'Europe**  
**78 140 VELIZY VILLACOUBLAY**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2023**

Aux membres de l'Association VELIZY-ASSOCIATIONS,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association VELIZY-ASSOCIATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Parmi nos diligences, nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exhaustivité des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport moral et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Versailles, le 24 avril 2024

**A.C.S.M.**

**VIOLIER**  
**BENOIT**

Signé numériquement par :  
VIOLIER BENOIT  
Nom DN : CN = VIOLIER  
BENOIT email =  
bev@qualians.fr C = FR O =  
QUALIANS OU = GERANT  
Date : 2024.04.24 09:53:22  
+02'00'

**Benoît VIOLIER**  
Commissaire aux comptes  
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes  
de Versailles et du Centre

## Bilan Actif

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
État exprimé en €					
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	21 600,41	19 690,86	1 909,55	3 762,47
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations Corporelles</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat et outillage indus.	4 525,14	4 525,14		
Autres immobilisations corporelles	37 627,74	36 290,62	1 337,12	80,64	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
<b>Immobilisations Financières</b>					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés	58 370,11		58 370,11	42 000,77	
Prêts					
Autres	945,00		945,00	945,00	
<b>TOTAL (I)</b>	123 068,40	60 506,62	62 561,78	46 788,88	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en-cours</b>				
	Stocks et en-cours				
	<b>Créances</b>				
	Créances cli., adhér., usagers et cpt. rattachés	5 456,81		5 456,81	5 394,53
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 062,06		1 062,06	178,98
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
Disponibilités	791 394,24		791 394,24	772 685,64	
Charges constatées d'avance	1 354,93		1 354,93	1 174,58	
<b>TOTAL (II)</b>	799 268,04		799 268,04	779 433,73	
<b>COMPTES REGUL.</b>	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		922 336,44	60 506,62	861 829,82	826 222,61



## État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

**Du 01/01/2023  
Au 31/12/2023**
**Du 01/01/2022  
Au 31/12/2022**

<b>Fonds Propres</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	124 275,28	120 167,38
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	13 347,16	4 107,90	
Situation nette (sous total)	137 622,44	124 275,28	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>TOTAL (I)</b>	137 622,44	124 275,28
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	80 000,00	45 000,00
	Provisions pour charges		
	<b>TOTAL (III)</b>	80 000,00	45 000,00
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses	555 096,90	572 234,97
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 332,35	6 992,00
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	81 009,35	75 524,13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	768,78	2 196,23
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance			
	<b>TOTAL (IV)</b>	644 207,38	656 947,33
	Écarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</b>		861 829,82	826 222,61



## État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	154 058,96	149 564,06
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 684,00	12 113,38
	Salaires et traitements	276 080,36	289 822,68
	Charges sociales	100 835,06	107 116,59
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 384,44	4 123,87
	Dotations aux provisions	35 000,00	30 000,00
	Report en fonds dédiés		
Autres charges	1,15	373,64	
	<b>TOTAL (I)</b>	577 043,97	593 114,22
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	<b>TOTAL (II)</b>	0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		-908,65
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>TOTAL (III)</b>	0,00	-908,65
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)			
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)</b>		577 043,97	592 205,57
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>		13 347,16	4 107,90
<b>TOTAL GENERAL</b>		590 391,13	596 313,47



## Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Produits d'exploitation	Cotisations	1 740,00	
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	10 901,00	11 863,53
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	570 150,00	570 300,00
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Contribution financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 453,50	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	20,76	1 760,00	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>582 811,76</b>	<b>585 377,03</b>	
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	7 579,37	2 809,72
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL (II)</b>	<b>7 579,37</b>	<b>2 809,72</b>	
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 126,72
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>0,00</b>	<b>8 126,72</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)</b>		<b>590 391,13</b>	<b>596 313,47</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>590 391,13</b>	<b>596 313,47</b>



## Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Ressources	<b>Contribution volontaires en nature</b>		
	Dons en nature		
	Prestations en nature	58 877,99	57 163,00
	Bénévolat	7 020,00	5 445,00
	<b>Total des ressources</b>	65 897,99	62 608,00
Emplois	<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	58 877,99	57 163,00
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	7 020,00	5 445,00
	<b>Total des emplois</b>	65 897,99	62 608,00





• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • [www.velizy-associations.fr](http://www.velizy-associations.fr) •

## Annexe aux comptes annuels 2023 VÉLIZY-ASSOCIATIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de 861 830 € et au compte de résultat de l'exercice dégagant un **bénéfice de 13 347 €**.

L'exercice social a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes annexes ci-après font partie intégrante des comptes annuels :

- Note 1. Règles et méthodes comptables
- Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice
- Note 3. Évènements postérieurs à la clôture
- Note 4. Actif immobilisé
- Note 5. État des provisions
- Note 6. État des échéances des créances
- Note 7. Détail des disponibilités
- Note 8. État des charges et produits constatés d'avance
- Note 9. Fonds propres
- Note 10. État des échéances des dettes
- Note 11. Détail des provisions et dettes liées au personnel
- Note 12. Effectif moyen
- Note 13. Compte de résultat - Détail des produits et charges
- Note 14. Rémunération du Commissaire aux comptes
- Note 15. Valorisation des contributions volontaires





• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • [www.velizy-associations.fr](http://www.velizy-associations.fr) •

### 1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 mis à jour par le règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 et complété par le règlement du 4 décembre 2020 relatifs au plan comptable général et aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Dans le cadre de la mise en harmonisation des comptes avec le plan comptable des associations, les contributions volontaires sont présentées en pied du compte de résultat et font l'objet d'une comptabilisation en classe 8.

Seules sont exprimées les informations significatives.

### 2. Faits caractéristiques de l'exercice

La subvention de fonctionnement accordée pour l'exercice 2023 par la ville de Vélizy-Villacoublay s'élève à 570 000 €.

### 3. Évènements postérieurs à la clôture

Néant



• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • www.velizy-associations.fr •

#### 4. Actif immobilisé

##### a. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
<b>Immobilisations corporelles</b>				
matériel informatique	27 191	1 788		28 979
matériel d'équipement	4 525			4 525
meublier (direction + compta)	8 648			8 648
installations agencement	0			0
<b>Sous-total</b>	<b>40 365</b>	<b>1 788</b>	<b>0</b>	<b>42 153</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Licences logiciel adhésions	21 601			21 601
<b>Total actifs corporels/incorporels</b>	<b>61 965</b>	<b>1 788</b>	<b>0</b>	<b>63 753</b>

Les logiciels sont amortis sur 3 ans suivant une méthode d'amortissement dégressif sans coefficient, à savoir :

- 33% sur la valeur brute lors du premier exercice, prorata temporis pour tenir compte de la date d'acquisition
- 33 % sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+1
- 50 % sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+2
- 100 % sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+3.

Les installations diverses et le mobilier sont amortis sur 5 ans suivant une méthode d'amortissement dégressif sans coefficient, à savoir :

- 20% sur la valeur brute lors du premier exercice, prorata temporis pour tenir compte de la date d'acquisition
- 20% sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+1
- 20% sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+2
- 20% sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+3
- 20% sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+4
- 100% sur la valeur nette comptable pour l'exercice N+5.

Le matériel informatique est amorti sur 3 ou 5 ans suivant la méthode d'amortissement dégressif sans coefficient.



• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • www.velizy-associations.fr •

Cette méthode permet une simplification de l'inscription des amortissements pour les associations fonctionnant sur le rythme d'une saison scolaire, mais ayant une comptabilité sur l'exercice civile. Elle a été appliquée à Vélizy-Associations.

Amortissements	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
<b>Immobilisations corporelles</b>				
matériel informatique	27 111	532		27 643
matériel d'équipement	4 525			4 525
meublier (direction + compta)	8 648			8 648
installations agencement	0			0
<b>Sous-total</b>	<b>40 285</b>	<b>532</b>	<b>0</b>	<b>40 816</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Licences logiciel adhésions	17 838	1 853		19 691
<b>Total corporels/incorporels</b>	<b>58 122</b>	<b>2 385</b>	<b>0</b>	<b>60 508</b>

*b. Autres éléments d'actif immobilisé*

Immobilisations financières	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Parts sociales CE IDF	0		0	0
CNP Assurance - IFC	42 001	16 369		58 370
Dépôts et cautionnements	945			945
<b>Total général</b>	<b>42 946</b>	<b>16 369</b>	<b>0</b>	<b>59 315</b>

5. État des provisions

Provisions pour risques et charges	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Provisions pour risques	0		0	0
Autres provisions pour risque et charge	45 000	35 000		80 000
<b>Total général</b>	<b>45 000</b>	<b>35 000</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>

Au 31 décembre 2023, la provision pour départ en retraite s'élève à 80 000 euros. La dotation au cours de l'exercice s'élève à 35 000 euros.



• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • www.velizy-associations.fr •

#### 6. Etat des échéances des créances

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

Les créances s'élèvent à **5 457 euros au 31 décembre 2023**.

#### 7. Détail des disponibilités

Disponibilités (en €)	31/12/2023
Compte courant V.A. Multi	355 247
Compte courant V.A.	19 188
Livret TONIC OBNL Multi	200 000
Livret OBNL V.A.	138 932
Livret B V.A.	77 754
Fonds de caisse	273
<b>Total</b>	<b>791 394</b>

Le bilan intègre des disponibilités gérées par Vélizy-Associations pour le compte de ses adhérents : compte courant bancaire Vélizy-Associations Multi et placements financiers rattachés, pour un total de 555 247 euros.

#### 8. État des charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à **1 355 euros au 31 décembre 2023**.

Ils ne sont composés que de charges et produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

#### 9. Fonds propres

	Au début de l'exercice	Affectation du résultat 2022	Résultat 2023	A la fin de l'exercice
Fonds associatif	120 167	4 108		124 275
Résultat de l'exercice	4 108	-4 108	13 347	13 347
<b>Total</b>	<b>124 275</b>	<b>0</b>	<b>13 347</b>	<b>137 622</b>



• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • www.velizy-associations.fr •

#### 10. État des échéances des dettes

L'ensemble des dettes est à échéance de moins d'un an.

#### 11. Détail des provisions et dettes liées au personnel

<b>Intitulé</b>	<b>Montant au 31/12/2023</b>
Provision pour congés payés	<b>34 664</b>
Provisions pour charges sur congés payés	<b>13 866</b>
Dettes auprès des organismes sociaux	<b>22 784</b>
- URSSAF / Pôle emploi	9 523
- Retraite / prévoyance	9 538
- Prévoyance	887
- Mutuelle, médecine du travail	2 836
Autres charges sociales à payer	<b>5 517</b>
- Prélèvement à la source	1 011
- Formation continue	4 506
Taxe sur les salaires	<b>4 178</b>
<b>TOTAL</b>	<b>81 009</b>

#### 12. Effectif moyen

Sur 2023, l'effectif moyen se compose de 8 personnes.



• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • www.velizy-associations.fr •

### 13. Compte de résultat – Détail des produits et charges

#### a. *Détail des produits*

<b>Nature</b>	<b>Montant au 31/12/2023 (en €)</b>
Production vendue (biens et services)	<b>10 901</b>
- Recettes publicitaires	5 178
- Inscriptions (Rando Challenge)	215
- Recette Reprographie	3 926
- Recette envoi courrier	1 582
Subvention communale	570 000 €
Autres subventions	150 €
Cotisations – adhérents de Vélizy-Associations	1 740 €
Produits divers de gestion	21 €
Transfert de charges	0 €
Produits financiers	7 579 €
Produits sur exercice antérieur	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>590 391</b>

#### b. *Détail des charges externes*

<b>Nature</b>	<b>Montant au 31/12/2023 (en €)</b>
Fournitures administratives, petit équipement	2 028
Sous-traitance	113 770
Location de matériel	13 103
Entretien et réparation	8 502
Assurance	1 681
Etudes et documentation	1 084
Honoraires	5 888
Publicité	0,00
Frais déplacements/réceptions	2 961
Télécommunications et affranchissement	3 943
Frais bancaires	447
Cotisations Fédérations	652,00
<b>TOTAL</b>	<b>154 059</b>



• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 69 • [www.velizy-associations.fr](http://www.velizy-associations.fr) •

#### 14. Rémunération du Commissaire aux comptes

Les Honoraires du commissaire aux comptes sur l'exercice s'élève :

- sur sa mission de certification des comptes : 6 181.25 euros (avoir à venir de 293.28€)
- sur les services autres que la certification des comptes : 0 euro

#### 15. Valorisations des contributions volontaires

Les contributions volontaires ne traduisent aucun flux financier entre la ville de Vélizy-Villacoublay et l'Association Vélizy-Associations. La ville de Vélizy-Villacoublay met à disposition gratuitement les locaux occupés par Vélizy-Associations et prend en charge la consommation d'électricité et d'eau.

La valorisation globale est évaluée à 65 898 euros et correspond aux postes suivants :

- Mise à disposition des locaux : 58 878 euros
- Bénévolat : 7 020 euros



